

SENSIBILISATION DES COLLECTIFS

AU TROUBLE PSYCHIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL

Invisible, complexe, tabou, victime de préjugés voire de discrimination, le handicap psychique est difficile à appréhender.

Sur le marché du travail, les demandeurs d'emploi reconnus avec un handicap psychique restent le plus souvent sur la touche tandis que les salariés peinent à faire face au monde du travail.

En emploi ou en formation, ce sont aussi les managers, les collaborateurs et les formateurs qui sont parfois en difficulté.

Le handicap psychique bouscule les organisations, interfère dans les relations et suscite de la crainte du fait de sa méconnaissance et des idées reçues.

Mis à jour le 26/07/26

Objectifs de l'intervention

- Lutter contre idées reçues, déstigmatiser, faire évoluer les préjugés autour du handicap psychique
- Apporter des connaissances générales sur les troubles mentaux et le handicap psychique
- Attirer l'attention sur le ou les points de fragilité d'une personne concernée par un trouble psychique, sensibiliser sur ses besoins et les moyens de compensation permettant son intégration durable en emploi et/ou en formation

Publics concernés

Collectifs de salariés ou d'agents, acteurs de l'insertion professionnelle, équipes pédagogiques et formateurs, stagiaires en formation...

Méthode et moyens pédagogiques

- Pédagogie active (ludique et participative)

Intervenants :

- Pascal ALLARD, directeur de Balise Psy, formateur
- Coanimation/Témoignage : Un pair-aidant ou une adhérent.e de Balise Psy

- Santé mentale, trouble psychique et handicap psychique, de quoi parle-t-on ?
- Les représentations et préjugés autour du handicap psychique
- Les principaux troubles psychiques
- Les principaux points de fragilité ou troubles résiduels susceptibles d'être présents chez certaines personnes concernées par un handicap psychique
- Les solutions et facteurs clés susceptibles de compenser les éventuels points de fragilité ou troubles résiduels des personnes

• **Durée :** 1 à 2 h auprès du collectif (+ 1 à 2 entretiens préparatoires avec la personne concernée*)

• **Modalité :** En présentiel, dans les locaux de l'entreprise ou du centre de formation)

• **Dates et zone :** Sur demande, toute l'île

• **Tarif :** Nous consulter **

* Le contenu de l'intervention est adapté et personnalisé en fonction des attentes du commanditaire, des besoins identifiés et de la validation du contenu de la personne concernée.

Le + :

- Pédagogie active et ludique
- Coanimation avec une personne concernée par un trouble psychique

NB : Afin de favoriser la prise de poste et le maintien en emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, les frais liés aux actions de sensibilisation des salariés peuvent être déduits de la contribution Agefiph (dans la limite de 10 % du montant de la contribution annuelle).

Le FIPHP met également à disposition des employeurs publics des aides financières pour former ou sensibiliser les personnes susceptibles d'être en relation avec des travailleurs en situation de handicap.

Information/Contacts :

BALISE PSY – Pôle Actions Pédagogiques

Site Internet : www.balise-psy.re

Mail : p.allard@balise-psy.re

Tel : 0292 11 20 83 - Port. : 06 93 93 64 84

NDA : W9R4008874 - SIRET : 920 105 830 000 29